



## PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 12 h 15, le 11 octobre 2007.

Sont présents :

- M. Jacques Joli-Cœur, maire suppléant de la Ville de Québec, président
- Mme Danielle Roy-Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif
- M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
- Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis

Est absent :

- M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

### Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2007

#### **Résolution n° E-2007-73**

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 27 septembre 2007.

Adoptée à l'unanimité

### Discussion – Budget 2008

Les membres du Comité exécutif discutent du projet de budget 2008 de la CMQ. À la lumière des commentaires formulés, le projet sera révisé et transmis aux membres du Comité exécutif par courriel pour avoir leur autorisation de le transmettre aux municipalités et membres du Conseil et de le soumettre en novembre pour adoption au Conseil de la CMQ.

### Chambre de commerce de Québec : Soirée Découvertes – Le Terroir au rendez-vous

#### **Résolution n° E-2007-74**

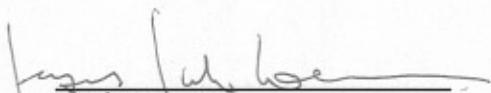
D'accepter la participation de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour un montant de 1 000 \$ à titre de commanditaire associé à l'événement organisé par la Chambre de commerce de Québec «La Soirée Découvertes – Le Terroir au rendez-vous» qui se tiendra le 21 novembre 2007, sujet à ce que la CMQ soit publicisée sur les outils de communication utilisés pendant l'événement.

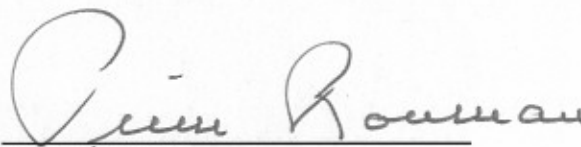
Référence : Mémoire du 11 octobre 2007  
Certificat du  
trésorier : CT-2007-221  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

  
PRÉSIDENT

  
SECRÉTAIRE